

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Affiché le - 7 JUL. 2023

ID : 029-212900112-20230706-DEL202319-DE



2023/19

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi cinq juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Arnel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 15

Procurations : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2023

Etaient présents : Arnel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Sylvie BOTTA-LE ROY, Bruno D'UIERTRE, Raymond LE GOUEFF, Gérald TASSET, Christine BUGNY-BRILLY, Anne-Lise GOURIOU, Aurélie STEPHAN, Elise CADOUR, Myriam BOUGARAN, Chantal VAUTRIN;

Absents excusés et représentés : Jean-Yves L'HOSTIS (pouvoir à Gérald TASSET), Eléonore KERMARREC (pouvoir à Aurélie STEPHAN);

Absents excusés : Maurice JOLY, Jean-Yves TREBAOL, Yann LE GALL, Catherine PREMEL-CABIC;

A été élu secrétaire de séance : Gérald TASSET.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A UN DEPART EN RETRAITE

Rapporteur : Monsieur GOURVIL Arnel

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2022/16 du 26 avril 2022 créant le tableau des emplois,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre le remplacement d'un agent partant à la retraite au 1^{er} septembre 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création ou la modification de l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

la suppression d'un emploi d'Adjoint technique à Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non-complet (29,20h/semaine).

- la modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'ATSEM principale de 2ème classe à ATSEM principale de 1ère classe, à temps non-complet (31,50/semaine).

AVANT DELIBERATION

Intitulé	Grade	Nombre	Temps de travail hebdomadaire pour le poste
Animatrice périscolaire, ATSEM et agent d'entretien	Adjoint technique à Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	29,20
ATSEM	ATSEM principale de 2ème classe à ATSEM principale de 1ère classe	1	32,69

APRES DELIBERATION

Intitulé	Grade	Nombre	Temps de travail hebdomadaire pour le poste
Animatrice périscolaire, ATSEM et agent d'entretien	Adjoint technique à Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	0	29,20
ATSEM	ATSEM principale de 2ème classe à ATSEM principale de 1ère classe	1	31,50

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

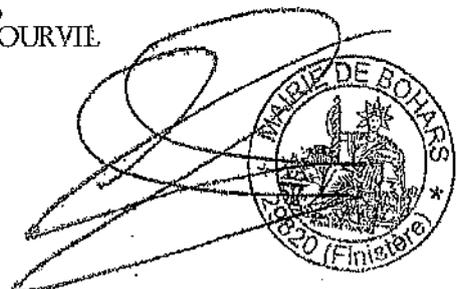
VALIDE la modification du tableau des emplois ainsi proposée, pour effet à compter du 2 septembre 2023 ;

ADOpte le tableau des emplois annexé à la présente délibération ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget primitif en son chapitre 012.

Le Secrétaire de séance,
 Gérard TASSET

Fait en mairie, le 6 juillet 2023
 Pour extrait certifié conforme
 Le Maire,
 Arnel GOURVIE



SERVICES	EMPLOI LIBELLE	GRADE MINI	GRADE MAXI	POSSIBILITE DE POURVOIR A UN AGENT	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	
Ressources humaines et financières	Responsable du service	Redacteur	Redacteur territorial principal de 1ère classe	oui	1	0	36	
	Agent comptable/RH	Adjoint administratif territorial	Redacteur territorial principal de 1ère classe	oui	1	0	35	
	Agent comptable/RH/assistante de direction	Adjoint administratif territorial	Adjoint territorial principal de 1ère classe	oui	1	0	35	
	Agent d'urbanisme, d'accueil et d'environnement	Adjoint administratif territorial	Adjoint territorial principal de 1ère classe	oui			28	
	Agent chargé d'accueil et de communication	Adjoint administratif territorial	Adjoint territorial principal de 1ère classe	oui			35	
	Gestion des affaires sociales et du CCAS	Adjoint administratif territorial	Adjoint territorial principal de 1ère classe	oui	1	0	35	
	Agent chargé de la gestion périscolaire, des affaires funéraires, des élections et des services à la population (renfort)	Adjoint administratif territorial	Adjoint territorial principal de 1ère classe	oui			28	
	Petite enfance	Coordinateur enfance jeunesse et animateur	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	oui	1	0	36
		ATSEM à l'école maternelle publique	ATSEM principale de 2ème classe	ATSEM principale de 1ère classe	oui	1	0	32,95
		ATSEM à l'école maternelle publique	2ème classe	ATSEM principale de 1ère classe	oui			33,09
ATSEM à l'école maternelle publique		2ème classe	ATSEM principale de 1ère classe	oui			31,5	
Agent d'accompagnement et de surveillance au service de restauration et garderie, agent d'entretien polyvalent des bâtiments communaux		Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	oui			35	
Agent d'accompagnement et de surveillance au service de restauration et garderie, agent d'animation pour les activités périscolaires, agent d'entretien au restaurant scolaire municipal		Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	oui	1	0	35	
Multi-accueil Bidourigs	Directrice au multi-accueil	Infirmière territoriales en soins généraux	Infirmière territoriale en soins généraux	oui	1	0	35	
	Adjoint(e) de la directrice au multi-accueil	Educatrice territoriale de jeunes enfants	Educatrice territoriale de jeunes enfants	oui	1	0	35	
	Auxiliaire de puériculture au multi-accueil	Auxiliaire de puériculture normale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	oui	1	0	35	
	Auxiliaire de puériculture au multi-accueil	Auxiliaire de puériculture normale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	oui	1	0	35	

